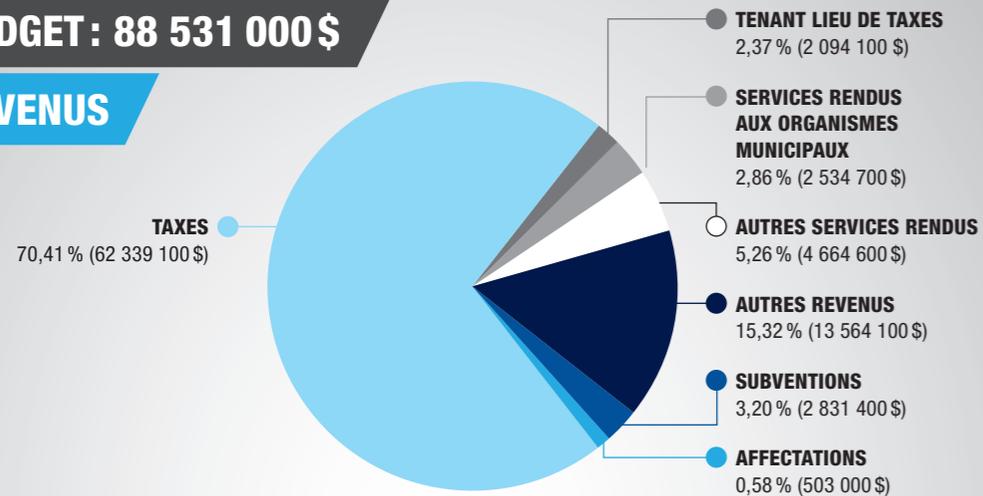


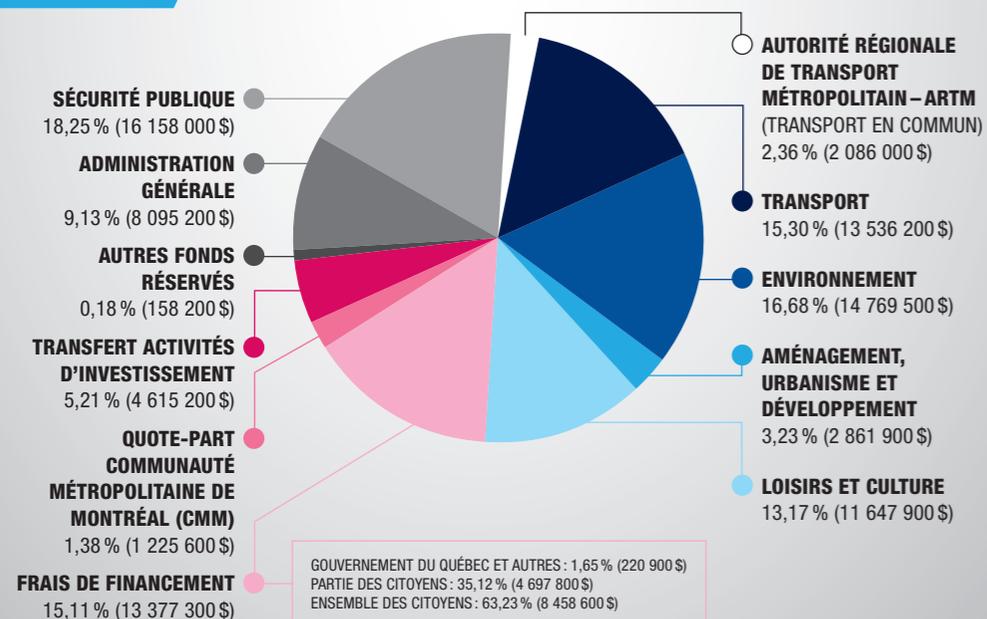
ACTIVITÉS FINANCIÈRES

BUDGET : 88 531 000 \$

REVENUS



DÉPENSES



VOTRE COMPTE DE TAXES

NOUVEAU : QUATRE VERSEMENTS

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES PRÉVOIENT QUE :

- Tout compte de taxes de moins de 300 \$ est payable dans un délai de 30 jours.
- Tout compte de taxes de plus de 300 \$ donne droit au paiement en quatre versements aux dates suivantes :
 - 1^{er} mars 2019
 - 1^{er} mai 2019
 - 1^{er} juillet 2019
 - 1^{er} septembre 2019

— Dans le cas où la date du versement correspond à un jour où l'hôtel de ville est fermé, le délai de paiement est prolongé au premier jour ouvrable, alors que les bureaux de l'hôtel de ville sont accessibles au public.

— Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans les délais prévus, un taux d'intérêt de 10 % est appliqué sur les sommes dues, à compter de la date d'échéance. De plus, une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Le compte de taxes peut être acquitté selon les modalités suivantes :

- au comptoir du Service de trésorerie, par carte débit, en argent comptant ou par chèque;
- par Internet;
- auprès de l'une des institutions financières suivantes : Caisses populaires Desjardins, Banque nationale du Canada, Banque de Montréal, CIBC, Banque Laurentienne, RBC Groupe financier, Banque Scotia, HSBC et Banque Toronto Dominion.

N.B. Un délai est possible pour le transfert monétaire entre votre institution financière et celle de la Ville de Mirabel.

Lors de vos paiements par Internet, veuillez bien identifier le numéro de référence (composé de 18 chiffres) qui se retrouve sur le coupon de remise pour lequel vous effectuez un paiement. Si vous avez plus d'un compte, vous devez effectuer les paiements pour chacun des numéros de référence.

Publié par le Service des communications – Janvier 2019

BUDGET 2019



Le présent document propose les grandes lignes du budget 2019. On peut obtenir plus de précisions dans l'édition du 9 janvier du *Mirabel vous informe* ou en consultant le www.ville.mirabel.qc.ca.

Le budget adopté pour 2019 se chiffre à 88 531 000 \$ et ne comporte aucune augmentation de taxes foncières pour les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels, et ce, pour une sixième année consécutive. Ce gel de taxes est d'autant plus impressionnant que la forte croissance de la population a entraîné une hausse significative des dépenses de fonctionnement de la Ville. Malgré cela, aucune augmentation du fardeau fiscal des citoyens n'est prévue en 2019.

En matière de taxation, signalons cependant que seul le taux des immeubles agricoles augmentera de 1 cent par 100 \$ d'évaluation. Cette hausse minime servira notamment à financer la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) ainsi que le renouvellement d'une entente avec l'organisme Écoute agricole des Laurentides.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

Le budget équilibré proposé pour 2019 est en hausse de 2,4 %, comparativement à l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement de la Ville sont en hausse de 7,2 %. Cette hausse est directement liée à la forte croissance de la population mirabelloise, et à la responsabilité de la Ville de lui offrir des services de qualité, à la hauteur de ses capacités et de ses ambitions.

En 2018, des permis pour plus de 1 125 logements supplémentaires ont été émis, ce qui nécessite des investissements quant au déneigement, aux différentes collectes de matières résiduelles, au traitement des eaux ou à tout autre type de services municipaux. De nouveaux bâtiments commerciaux et industriels qui doivent être desservis se sont également établis sur notre territoire.

La dette de la Ville demeure pour sa part contrôlée, avec un ratio d'endettement par habitant qui se classe parmi les plus bas au Québec.

PRINCIPAUX PROJETS

Utilisés à bon escient, les taxes foncières et autres revenus de la Ville permettront de réaliser divers projets au cours de la prochaine année.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Tout d'abord, au chapitre des transports collectifs, mentionnons le début des travaux préparatoires à l'implantation de la gare, dans le secteur de Saint-Janvier. Concrètement, un lien routier sera aménagé entre les rues Charles et Victor, au-dessus de la rivière Sainte-Marie. Aussi, on amorcera le réaménagement de l'intersection du boulevard du Curé-Labelle et de la rue Victor afin d'assurer la fluidité de la circulation au moment de la mise en service de la gare, prévue à la fin de 2020.

Toujours en matière de transport, la Ville espère pouvoir procéder à la réfection de la rue Saint-Simon, entre les rues de la Sablière et Henri-Piché, et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (route 158), entre les rues du Défricheur et Saint-Simon. Des pressions continueront aussi d'être exercées quant au prolongement de l'autoroute 13 jusqu'à l'autoroute 50.

RÉSEAU ROUTIER

La Ville consacrera également des investissements majeurs de 7,9 millions de dollars sur l'ensemble de son vaste réseau routier, dans le cadre de son programme de pavage. De cette somme, 6,5 millions seront payés sans emprunt, à même le fonds de roulement.

LOISIRS

Sur le plan des loisirs, en plus de remettre aux normes l'actuelle glace de l'aréna du complexe du Val-d'Espoir, la Ville compte se préparer à la construction d'une toute nouvelle glace, comprenant un amphithéâtre de 1 000 places. Plusieurs sommes seront aussi investies dans les nombreux parcs. À titre d'exemple, un tout nouveau parc, nommé Claude-Laliberté, sera aménagé au coût de 1 million de dollars, dans le secteur de Saint-Canut.

ÉDUCATION

En matière d'éducation, alors que se prépare la construction d'une école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord, Mirabel continuera à travailler avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles afin de faire progresser les dossiers d'une école primaire et d'une école secondaire dans le secteur de Saint-Augustin.

COMMUNICATIONS

Un tout nouveau site Web totalement amélioré et repensé verra aussi le jour au cours de la prochaine année. Cinq structures d'affichage numérique seront également installées en différents endroits du territoire afin de pouvoir informer toujours et mieux la population sur les services offerts.

CONTRIBUTION À LA CMM ET À L'ARTM

Au chapitre de l'utilisation des revenus, il convient de préciser que Mirabel n'a pas le plein pouvoir sur la totalité des taxes foncières recueillies. En fait, elle doit verser plus de 3 310 000 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal (CCM), qui les utilise notamment à des fins de logement social, de planification métropolitaine et de gestion du territoire, ainsi qu'à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui dessert le Grand Montréal en matière de transport collectif.